

## Trois associations rejettent la charte de l'islam face à un ultimatum

Article rédigé par *huffingtonpost*, le 26 janvier 2021

Source [huffingtonpost] Le président du Sénat, Gérard Larcher, estime qu'il "appartiendra à l'exécutif de trancher" sur "le sort" de ces structures.

Emmanuel Macron considérait que leur refus agirait comme une "clarification". Lundi 18 janvier, seulement 5 des 8 fédérations qui composent le CFCM ont apposé leur signature à [la "charte des principes"](#) de l'islam, un texte engageant qui [réaffirme la "compatibilité"](#) de l'exercice du culte musulman avec les valeurs de la République.

Les fédérations absentes à la réception organisée à l'Élysée disposaient d'un délai de quinze jours pour ratifier le document, la présidence de la République mettant d'abord leur absence sur le compte d'"un texte bouclé très tard dans la nuit" de dimanche à lundi, et comprenant que ces structures puissent prendre le temps d'expliquer la démarche à leurs adhérents avant de s'engager.

Or, dans un communiqué commun, les trois fédérations concernées, à savoir le Comité de coordination des musulmans turcs de France (CCMTF) ainsi que Millî Görüs (CIMG) et le mouvement Foi et Pratique, proche des prédicateurs rigoristes du Tabligh, rejettent la charte en l'état.

"Nous pensons que certains passages et formulations du texte soumis sont de nature à fragiliser les liens de confiance entre les musulmans de France et la Nation", estiment ces trois structures membres du CFCM, considérant que "certaines déclarations portent atteinte à l'honneur des musulmans, avec un caractère accusatoire et marginalisant".

Premier effet de ce refus, l'entrée dans le collimateur de l'exécutif, qui faisait savoir en amont que les organisations qui rejeteront le texte n'auront droit à "aucun traitement de faveur". Un conseiller de l'exécutif, cité par l'AFP après ce rejet, ne dit pas autre chose: "c'est une clarification importante qui est faite. On voit qui est capable de signer ou pas une charte qui rappelle tout bonnement les valeurs de la République et en particulier les valeurs de liberté et de liberté de conscience".

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)